Image not found or type unknown

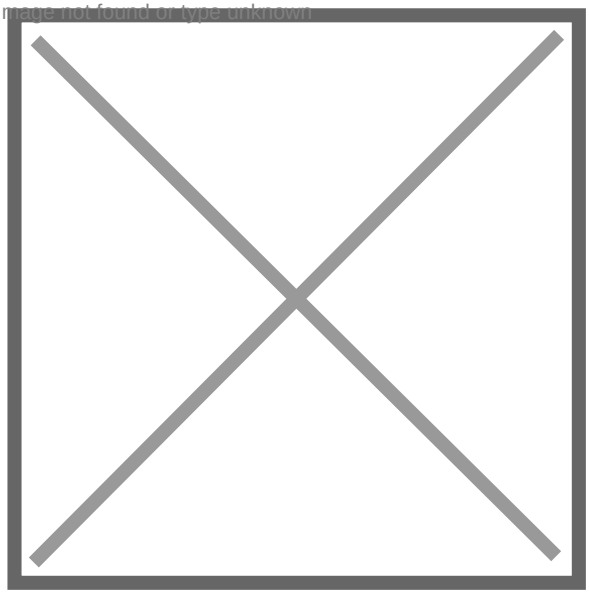

Regroupement familial sur place

Par **carineth201**, le **03/10/2013** à **13:13**

Bonjour?

Ayant fini mes études (je débute ma quatrième année en France), j'ai demandé une APS (autorisation provisoire de séjour) pour pouvoir rechercher du travail.

Cependant, je viens d'aménager avec mon copain de longue date et il m'a proposée qu'on se pacse. Lui dispose d'un titre de séjour salarié et est aussi étranger comme moi.

Ma question est la suivante : Est-ce que c'est possible d'effectuer un regroupement familial sur place avec mon APS, car je n'ai pas du tout trouvé des informations sur les sites officiels ?

Si vous avez une idée, je vous serai bien reconnaissante de me laisser une réponse.

Merci d'avance.

Bien cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés